

PLAN DE COURS MODIFIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2020

Sylvie Miaux		
Département d'études en loisir, culture et tourisme		
Automne 2020		
AEG1035-01	Aménagement des espaces et des équipements récréatifs (3 crédits)	3^{ème}
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

Professeure : Sylvie Miaux
 Courriel : Sylvie.Miaux@uqtr.ca

Horaire du cours :
 Mercredi 8h30 à 11h30

1. DESCRIPTION DU COURS

Familiariser l'étudiant aux enjeux actuels dans le domaine de l'aménagement d'espaces et équipements récréatifs : le développement durable (sa mise en place au niveau des municipalités), la santé des populations (réduire les risques d'obésité et promouvoir les saines habitudes de vie), l'accessibilité universelle (personnes vivant avec des déficiences fonctionnelles, personnes âgées, maman avec poussette, etc.), les nouvelles tendances et préoccupations en loisir (pratiques libres, loisir électronique, vieillissement de la population, sports non conventionnels, etc.). Doter l'étudiant des principes fondamentaux en aménagement des espaces et équipements récréatifs : accessibilité (universelle, transport, infrastructures adaptées à la clientèle), sécurité (normes, guides d'aménagement, entretien des équipements, etc.), expérience optimale (aménager des espaces attrayants, en misant sur l'ambiance, l'esthétique, la convivialité, etc.). Initier l'étudiant au contexte de l'aménagement du territoire au Québec (Loi d'aménagement et d'urbanisme, les différents documents : Schéma de développement de la MRC, le Plan d'urbanisme, le Programme Particulier Urbanisme, etc.). Ainsi, l'étudiant pourra acquérir une somme de connaissances lui permettant de déterminer quels types d'équipements de loisir correspondent aux besoins de la population desservie et de porter un jugement critique sur la qualité et la quantité d'installations récréatives publiques ou privées présentes dans un territoire donné. Ce cours s'appuiera sur la réalisation de travaux en lien avec les besoins du milieu.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

Ce cours vise à donner à l'étudiant les connaissances générales relatives à l'aménagement des espaces et des équipements récréatifs au Québec.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Intégrer les principes fondamentaux en matière de planification et d'aménagement du territoire au Québec;
- Prendre en compte les enjeux actuels en matière d'aménagement du territoire;
- Identifier le rôle du récréologue en matière d'aménagement des espaces de loisir;
- Comprendre les différents documents d'urbanisme afin de saisir les potentialités et limites en matière d'aménagement;
- Se familiariser à différents domaines du loisir dans lequel intervient l'aménagement;
- Se familiariser avec les différentes réglementations et normes en vigueur.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

<p><i>Dates des rencontres</i></p>	<p><i>Contenu sommaire peut être sujet à changement</i></p>	<p><i>Section facultative Lectures, travaux et directives peut être sujet à changement</i></p>	<p><i>* Type d'interaction: en présentiel, à distance en mode synchrone, à distance en mode asynchrone</i></p>
<p>Cours 1 2 septembre 2020</p>	<p>Présentation du plan de cours, du format du cours et des modalités d'évaluation individuelle (75 %) ainsi que du travail en équipe (25 %). Introduction du cours :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Qu'est-ce que l'aménagement ? 2- Les enjeux actuels en aménagement du territoire. 3- L'impact de la COVID-19 sur l'aménagement des espaces de loisir. 	<p><u>Acheter ouvrage obligatoire</u> (à la COOP) <u>avant le 1^{er} cours</u> Introduction du livre « Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires » (Sylvie Miaux et Romain Roult)</p>	<p><u>Mode synchrone - Zoom</u></p>
<p>Cours 2 9 septembre 2020</p>	<p>Les parcs urbains, sortie sur le terrain au parc Pie XII (pour ceux qui peuvent se déplacer à Trois-Rivières): Visite du parc et des différents équipements (inventaire et analyse du parc)</p>	<p><u>Chapitre 11</u> : <i>L'aménagement des Parcs Urbains: évolution, enjeux et perspectives en loisir</i> (Sylvie Miaux, Romain Roult, Benjamin Robinson et Estelle Nauroy) <u>Chapitre 10</u> : <i>l'aménagement et l'accessibilité en loisir</i> (Hélène Carbonneau)</p>	<p><u>En présentiel au parc Pie XII Pour ceux qui peuvent s'y rendre</u></p>

	<p>Pour ceux qui vivent dans des régions plus éloignées. Vous vous rendez dans un parc de quartier afin de faire l'inventaire des équipements et services présents. Vous prendrez des photos pour illustrer le tout. Des directives vous seront envoyées afin de vous aider à effectuer la visite et l'analyse du parc. Un retour sera fait avec la professeure via ZOOM.</p>	<p><u>Préparation pour le cours du 23 septembre : lire le chapitre 12</u> : la prévention des traumatismes d'origine récréative et sportive dans l'aménagement et la gestion de l'espace public (Benoit Tremblay).</p> <p>1- Préparer une série de questions pour le conférencier en vue de sa présentation</p>	<p><u>Visite autonome d'un parc</u> <u>Retour avec professeure par ZOOM</u> <u>entre 11h et 11h30</u></p>
<p>Cours 3 16 septembre 2020</p>	<p>Évaluation et sécurité : présentation de parc-o-mètre <i>Benoit Tremblay</i> <i>Secrétaire général, Réseau des unités régionales loisir sport du Québec.</i></p> <p><i>Présentation zoom</i></p>	<p>Chapitre 12 : la prévention des traumatismes d'origine récréative et sportive dans l'aménagement et la gestion de l'espace public (Benoit Tremblay).</p>	<p>Mode synchrone - ZOOM</p>
<p>Cours 4 23 septembre 2020</p>	<p>Évaluation et sécurité : présentation de parc-o-mètre <i>Benoit Tremblay</i> <i>Secrétaire général, Réseau des unités régionales loisir sport du Québec.</i></p> <p>Sortie au Parc Lambert pour tester la grille parc-o-mètre</p> <p>Pour ceux qui ne pourront pas se déplacer, la grille parc-o-mètre leur sera envoyée pour qu'ils l'utilisent dans un parc à proximité de leur domicile. Un retour sera fait avec la professeure par ZOOM</p>	<p>Chapitre 12 : la prévention des traumatismes d'origine récréative et sportive dans l'aménagement et la gestion de l'espace public (Benoit Tremblay).</p>	<p>En présentiel – Au parc Lambert</p> <p>Retour ZOOM avec professeure à 10h30 avec ceux qui ne peuvent être présents au parc.</p>

<p>Cours 5 30 septembre 2020</p> <p>Levée de cours AGA AGE 10h00 à 13h30</p>	<p>Planification et Aménagement du territoire au Québec Théories de la planification en aménagement Mise en œuvre de l'aménagement du territoire au Québec Schéma d'aménagement et de développement (SAD) Plan d'urbanisme (PU) Règlement d'urbanisme et zonage</p>	<p><u>Chapitre 1</u> : <i>La planification du territoire au Québec, du plan conçu comme outil de rationalisation de la croissance jusqu'au projet local</i> (Geneviève Cloutier)</p> <p><u>Chapitre 2</u> : <i>Évolution du cadre normatif québécois en aménagement du territoire</i> (Sylvain Lefebvre)</p> <p>Quiz (5 %)</p> <p>6 octobre : Remise inventaire et évaluation du parc Pie XII (20 %) sur le portail de cours</p>	<p>Mode synchrone – ZOOM</p>
<p>Cours 6 7 octobre 2020</p>	<p>La mise en valeur récréotouristique des berges du fleuve : patrimoine, nature, culture, histoire, mode de vie actif Sortie sur le terrain à Trois-Rivières sur Saint-Laurent (Boréal) et parc portuaire</p>	<p><u>Chapitre 6</u> : <i>Attractivité touristique des aménagements urbains le long d'un littoral</i> (Laurent Bourdeau et Isabelle Falardeau)</p> <p><u>Chapitre 8</u> : <i>L'aménagement des espaces culturels et patrimoniaux. Ses rôles, ses valeurs et ses acteurs.</i> (Pascale Marcotte)</p>	<p><u>En présentiel à l'amphithéâtre COGECO</u></p> <p><u>Asynchrone pour tous les étudiants (vidéo + textes)</u></p>
<p>Cours 7 14 octobre 2020</p>	<p>Atelier d'idéation en sous-groupes en lien avec sortie à Trois-Rivières sur Saint-Laurent</p>	<p>Remise du bilan de l'atelier sur le portail de cours (directives à venir) par groupe – 10 %</p>	<p>Mode synchrone - ZOOM</p>
<p>Cours 8 21 octobre 2020</p>	<p><i>Première partie : Promenade urbaine</i> Étude de cas : La High Line à New York comme espace dédié à la promenade <i>Deuxième partie : Aménager des environnements favorables à un mode de vie actif</i></p>	<p>Article : « Aménagement du territoire et politiques favorables à un mode de vie physiquement actif et à une saine alimentation au Québec » (Blouin et al. 2017)</p> <p><u>Chapitre 9</u> : <i>Penser l'aménagement en faveur d'un mode de vie actif</i> (Sylvie Miaux)</p> <p>Quiz (5 %)</p>	<p>Mode synchrone – ZOOM</p>

28 octobre 2020	SEMAINE DE TRAVAUX ET D'ÉTUDES		
Cours 9 4 novembre 2020	Les équipements sportifs d'envergure (Romain Roult)	<u>Chapitre 4</u> : <i>Grands équipements sportifs et aménagement du Territoire : Réflexions conceptuelles et études de cas</i> (Romain Roult) Quiz (5 %)	Mode synchrone - ZOOM
Cours 10 11 novembre 2020	Présentation du travail d'équipe à l'oral (<i>aménagement des espaces de loisir en contexte de COVID19</i>)	Oral : 15 %	Mode synchrone - ZOOM
Cours 11 18 novembre 2020	Aménager des environnements favorables à un mode de vie actif (suite)	Article : « Aménagement du territoire et politiques favorables à un mode de vie physiquement actif et à une saine alimentation au Québec » (<i>Blouin et al. 2017</i>) <u>Chapitre 9</u> : <i>Penser l'aménagement en faveur d'un mode de vie actif</i> (Sylvie Miaux) Compte-rendu de lecture article (Blouin et al. 2017) : 15 %	Mode synchrone - ZOOM
Cours 12 25 novembre 2020	Les équipements sportifs de proximité Charly Machemehl (Maître de conférences, Université de Rouen - France)	<u>Chapitre 5</u> : les équipements sportifs de proximité (Adjizian et Machemehl) Quiz (5 %)	Mode synchrone - ZOOM
Cours 13 2 décembre 2020	Partie 1- Concertation citoyenne en urbanisme Partie 2 - Conclusion du cours : Perspectives, tendances et enjeux en aménagement des espaces de loisir	<u>Chapitre 3</u> : Concertation citoyenne et participation publique : théories et notions clés (Julie Fortier et Sylvie Miaux)	Mode synchrone - ZOOM
Cours 14 9 décembre 2020	Examen individuel : mise en situation	écrit (20 %)	Mode synchrone - ZOOM

*Il est à noter que ce calendrier est sujet à modifications selon la disponibilité des intervenants extérieurs.

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

- Exposés magistraux.
- Ateliers
- Discussions sur l'avancée des travaux – « brainstorming »
- Invités
- Exercices pratiques (analyse de documents, de guides, etc.), travaux sur le terrain, mises en situation.
- Lectures dirigées.
- Travail en équipe.

Une séance type se déroulera de la façon suivante :

- 1- 15 minutes de présentation de la séance, des notions clés qui seront abordées
- 2- Diffusion d'un PPT enregistré (15-20 minutes)
- 3- Retour avec la professeure pendant 10 minutes
- 4- Pause de 10 minutes
- 5- Discussion ou mise en situation en sous-groupes (20 minutes) durant cette période la professeure circulera dans les sous-groupes pour répondre aux questions
- 6- Pause de 5 minutes
- 7- Professeure présente la matière pendant 15 minutes
- 8- Discussion en sous-groupe (20 minutes)
- 9- Quiz de 5-10 minutes (pour évaluer ce qui a été retenu)
- 10- Temps d'échanges avec la professeure si nécessaire (15-20 minutes)

6. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages obligatoires

Miaux, S. & Rault, R. (2016). *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives théoriques, pragmatiques et règlementaires*. Québec : Presses Universitaires du Québec.

Provost, M., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2016). *Normes de présentation d'un rapport de recherche* (5^e éd.). Trois-Rivières : Les Éditions SMG.

Ouvrages complémentaires

Berdoulay, V., & Soubeyran, O. (2012). Pratiques réflexives en aménagement pour une adaptation aux changements environnementaux. *L'Espace géographique*, 41(2), 169-180.

Berdoulay, V., & Soubeyran, O. (2014). Adaptation, science de la durabilité et pensée planificatrice. *Natures Sciences Sociétés*, 22(2), 114-123.

- Blouin, C., Robitaille, E., Le Bodo, Y., Dumas, N., De Wals, P. & Laguë J. Aménagement du territoire et politiques favorables à un mode de vie physiquement actif et à une saine alimentation au Québec. *Lien social et politiques*, 78, 19-48.
- Ewing, R., Clemente, O., Handy, S. L., Brownson, R. C., & Winston, E. (2005). *Identifying and measuring urban design qualities related to walkability—final report*. Princeton, NJ., Robert Wood Johnson Foundation, 75p.
- Ewing, R., & Handy, S. (2009). Measuring the unmeasurable: urban design qualities related to walkability. *Journal of Urban design*, 14(1), 65-84.
- Ewing, R., & Cervero, R. (2010). Travel and the built environment: a meta-analysis. *Journal of the American planning association*, 76(3), 265-294
- Gauthier, M. Gariépy, M. & Trépanier, M.O. (2009). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable*. Montréal : PUM.
- Gehl, J. (2012). Pour des villes à échelle humaine. Les éd. Ecosociété.
- Gravari-Barbas, M. (2013). *Aménager la ville par la culture et le tourisme*. Paris : Éditions du Moniteur.
- Hauptmann, E. & Wates, N. (2010). *Concertation citoyenne en urbanisme : la méthode du community planning*. Paris : Yves Michel
- Jolicoeur, M. (2009). *Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes : guide technique*. Montréal : Vélo Québec.
- Konijnendijk, C. C., Annerstedt, M., Nielsen, A. B., & Maruthaveeran, S. (2013). *Benefits of urban parks: a systematic review*. A report for IPFRA. IPFRA.
- Lynch, K. (1982). *Voir et planifier : l'aménagement qualitatif de l'espace*. Paris : Dunod.
- Miaux, S. (2008). Le piéton: un acteur privilégié de l'espace public barcelonais. *Cahiers de géographie du Québec*, 52(146), 175-190.
- Negron-Poblette, P. & Séguin A-M. (2010). *Vieillesse et enjeux d'aménagement, regards à différentes échelles*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Pikora, T., Giles-Corti, B., Bulla, F., Jamrozika, K., & Donovan, R. (2003). Developing a framework for assessment of the environmental determinants of walking and cycling. *Social Science and Medicine*, 56, 1693-1703.
- Soubeyran, O. (2015). *Pensée aménagiste et improvisation: l'improvisation en Jazz et l'écologisation de la pensée aménagiste*. Paris : Archives contemporaines.
- Soubrier, R. (2000). *Planification aménagement et loisir* (2^e éd.). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Thorpe, S. (2014). Planning and managing for more sustainable and resilient urban parks. *Australasian Parks & Leisure*, 17(4), 39-42.

Sites Internet

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/>

<http://www.education.gouv.qc.ca/municipalites/ville-securitaire/installations-municipales/>

7. Travaux d'équipes

Formation des équipes

Les équipes seront composées de 3 à 4 étudiants (en fonction de la taille du groupe-cours). Il est de la responsabilité des équipes de se doter d'un mode de fonctionnement interne attribuant à chacun des membres une part équitable de travail. Les « problèmes internes » doivent être réglés à l'intérieur de l'équipe.

Travail d'équipe – atelier idéation (10 %) : il s'agira de présenter par écrit un bilan de la mise en situation effectuée suite à la séance effectuée à Trois-Rivières sur Saint Laurent.

Chaque membre de l'équipe se verra attribué un rôle et devra proposer une lecture de l'espace Trois-Rivières sur Saint-Laurent en accord avec le rôle donné, l'idée étant de faire discuter les membres de l'équipe afin de proposer des pistes d'actions pour optimiser cet espace en termes de loisir, sport, tourisme. Les indications vous seront données au début de la séance et vous aurez à remettre votre travail à la fin de la séance.

Travail d'équipe – aménager les espaces de loisir en contexte de COVID-19 (15 %)

À partir du groupe Facebook – le loisir au temps de la COVID-19

Vous identifierez des publications en lien avec les questions d'aménagement et vous proposerez une discussion autour des enjeux liés à la COVID-19 en termes d'aménagement. Pour ce faire, vous devrez valider avec la professeure la thématique retenue. L'idée étant que tous les étudiants ne traitent pas du même sujet.

Vous prendrez connaissance des articles publiés dans la revue Leisure Science (liste qui suit) afin de faire des liens avec votre présentation et de justifier votre propos.

Articles à consulter :

[Leisure in the Time of Coronavirus: A Rapid Response Special Issue](#)

Brett Lashua, Corey W. Johnson & Diana C. Parry
Pages: 1-6 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774827

[Color-Coded Activity Charts and Beachbody: "Momming" in COVID-19](#)

Callie Schultz, Linda Oakleaf & Karen Paisley
Pages: 1-10 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773997

[Single Women's Leisure during the Coronavirus Pandemic](#)

Audrey R. Giles & Jacquelyn Oncescu
Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774003

[Pandemic Motherhood and the Academy: A Critical Examination of the Leisure-Work Dichotomy](#)

Brooke N. Burk, Anna Pechenik Mausolf & Linda Oakleaf
Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774006

[Laughing While Black: Resistance, Coping and the Use of Humor as a Pandemic Pastime among Blacks](#)

Corliss Outley, Shamaya Bowen & Harrison Pinckney

Pages: 1-10 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774449

[Beyond Hypervisibility and Fear: British Chinese Communities' Leisure and Health-Related Experiences in the Time of Coronavirus](#)

Bonnie Pang

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773991

[Capitalism and the \(il\)Logics of Higher Education's COVID-19 Response: A Black Feminist Critique](#)

Terah J. Stewart

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774011

["If We're Lost, we Are Lost Together": Leisure and Relationality](#)

Felice Yuen

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773988

[Power and Social Control of Youth during the COVID-19 Pandemic](#)

Myra Gayle Gabriel, Aishia Brown, Maria León & Corliss Outley

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774008

[Leisure Behind Bars: The Realities of COVID-19 for Youth Connected to the Justice System](#)

Maria León, Kevin Rodas & Mora Greer

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774005

[Rainbows, Teddy Bears and 'Others': The Cultural Politics of Children's Leisure Amidst the COVID-19 Pandemic](#)

Utsa Mukherjee

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773978

[Are You OK, Boomer? Intensification of Ageism and Intergenerational Tensions on Social Media Amid COVID-19](#)

Brad A. Meisner

Pages: 1-6 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773983

[Promoting Older Adults' Physical Activity and Social Well-Being during COVID-19](#)

Julie S. Son, Galit Nimrod, Stephanie T. West, Megan C. Janke, Toni Liechty & Jill J. Naar

Pages: 1-8 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774015

[Prosumption, Networks and Value during a Global Pandemic: Lockdown Leisure and COVID-19](#)

Alexander John Bond, Paul Widdop, David Cockayne & Daniel Parnell

Pages: 1-8 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773985

["Last Night a DJ Saved My Life" @Dnice #ClubQuarantine: Digitally Mediating Ritualistic Leisure Spaces during Isolation](#)

Brandy N. Kelly Pryor & Corliss Outley

Pages: 1-13 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774826

[COVID-19 and its Impact on Volunteering: Moving Towards Virtual Volunteering](#)

Erik L. Lachance

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773990

["Washing Hands, Reaching Out" – Popular Music, Digital Leisure and Touch during the COVID-19 Pandemic](#)

Eric T. Lehman

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774013

[What Do You \(Really\) Meme? Pandemic Memes as Social Political Repositories](#)

Shana MacDonald

Pages: 1-9 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773995

[Self-Isolated but Not Alone: Community Management Work in the Time of a Pandemic](#)

Matthew E. Perks

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773999

[Masturbating to Remain \(Close to\) the Same: Sexually Explicit Media as Habitual Media](#)

Jonathan Petrychyn

Pages: 1-5 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773994

[#QuarantineChallenge2k20: Leisure in the Time of the Pandemic](#)

Monika Stodolska

Pages: 1-8 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774007

[Why Don't We Play Pandemic? Analog Gaming Communities in Lockdown](#)

Matt Coward-Gibbs

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773986

[By Bread Alone: Baking as Leisure, Performance, Sustenance, During the COVID-19 Crisis](#)

Gwyn Easterbrook-Smith

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773980

[Distancing from the Present: Nostalgia and Leisure in Lockdown](#)

Sean Gammon & Gregory Ramshaw

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773993

[Less Sex, but More Sexual Diversity: Changes in Sexual Behavior during the COVID-19 Coronavirus Pandemic](#)

Justin J. Lehmillier, Justin R. Garcia, Amanda N. Gesselman & Kristen P. Mark

Pages: 1-10 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774016

[Dogs Unleashed: The Positive Role Dogs Play during COVID-19](#)

Rebecca Mayers

Pages: 1-8 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774010

[Queer Isolation or Queering Isolation? Reflecting upon the Ramifications of COVID-19 on the Future of Queer Leisure Spaces](#)

Austin R. Anderson & Eric Knee

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773992

[This Must Be the Place: Distraction, Connection, and "Space-Building" in the Time of Quarantine](#)

Marko Djurdjić

Pages: 1-8 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774450

[Neighboring in the Time of Coronavirus? Paying Civil Attention While Walking the Neighborhood](#)

Troy D. Glover

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774014

[Rural-Urban Interdependencies: Thinking through the Implications of Space, Leisure, Politics and Health](#)

Kyle Rich

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774001

[From Gym Rat to Rock Star! Negotiating Constraints to Leisure Experience via a Strengths and Substitutability Approach](#)

D J Williams

Pages: 1-5 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773979

[Leisure Matters: Cross Continent Conversations in a Time of Crisis](#)

Mark Havitz, Mark P. Pritchard & Frédéric Dimanche

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774451

[Where Is Leisure When Death Is Present?](#)

Karen M. Fox & Lisa McDermott

Pages: 1-6 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774012

[On Not Knowing: COVID-19 and Decolonizing Leisure Research](#)

Bryan S. R. Grimwood

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773977

[Pandemic Precarity: Aging and Social Engagement](#)

Shannon Hebblethwaite, Laurel Young & Tristana Martin Rubio

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773998

[A People's Future of Leisure Studies: Leisure with the Enemy Under COVID-19](#)

Rasul A. Mowatt

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773981

[Biopolitics, Essential Labor, and the Political-Economic Crises of COVID-19](#)

Jeff Rose

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774004

[Mass Hysteria, Manufacturing Crisis and the Legal Reconstruction of Acceptable Exercise during a Pandemic](#)

Brian Simpson

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774002

[Football is "the most important of the least important things": The Illusion of Sport and COVID-19](#)

Jack Black

Pages: 1-7 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773989

[Hosting the Olympics in Times of a Pandemic: Historical Insights from Antwerp 1920](#)

Bram Constandt & Annick Willem

Pages: 1-6 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773982

[Festivals Post Covid-19](#)

Karen Davies

Pages: 1-6 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774000

[Purveyors of One Health: The Ecological Imperative Driving the Future of Leisure Services](#)

Daniel Dustin, Gene Lamke, James Murphy, Cary McDonald, Brett Wright & Jack Harper

Pages: 1-5 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773976

[Thinking through the Disruptive Effects and Affects of the Coronavirus with Feminist New Materialism](#)

Simone Fullagar & Adele Pavlidis

Pages: 1-8 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773996

[Adventure in the Age of COVID-19: Embracing Microadventures and Locavism in a Post-Pandemic World](#)

Susan Houge Mackenzie & Jasmine Goodnow

Pages: 1-8 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773984

[The Future is Unwritten: Listening to the Rhythms of COVID-19](#)

Brian E. Kumm, Joseph A. Pate & Callie S. Schultz

Pages: 1-5 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1773987

[Advice for Leisure Studies: Reflections on the Pandemic From a Retired Professor](#)

Diane M. Samdahl

Pages: 1-5 | DOI: 10.1080/01490400.2020.1774009

8. TRAVAUX INDIVIDUELS

Inventaire et évaluation d'un parc de quartier de votre choix (note 20 %) : il s'agira de mettre à profit les deux rencontres effectuées sur le terrain (parc Pie XII et parc Lambert), l'outil parc-o-mètre pour d'une part, faire l'inventaire des équipements présents, présenter l'organisation du parc, comment il se structure? Mettre des photographies, une carte de localisation et faire un croquis du parc pour localiser les équipements, terrains, etc.

Puis présenter les forces et les faiblesses du parc sous forme de tableau.

En conclusion, vous proposerez les améliorations qui devraient être effectuées pour rendre l'expérience de loisir optimale.

Quiz (5 % chaque quiz) permet d'évaluer vos connaissances acquises lors d'une séance de cours.

Examen individuel – mise en situation (20 %), à la fin de la session, permet d'évaluer les connaissances et les compétences acquises lors de la session. Les étudiants auront accès à la mise en situation au début de la séance d'examen de 3 heures. À partir d'un cas d'étude, les étudiants auront à répondre à différentes questions en mobilisant les connaissances acquises en cours. La mise en situation permettra d'aborder différentes notions et différents outils présentés durant la session. Les lectures obligatoires seront également mobilisées par les étudiants. Des explications détaillées, sur cette évaluation, seront présentées par la professeure durant la session.

9. AUTRES INDICATIONS

Consignes relatives aux séances synchrones sur ZOOM

Les caméras devront rester allumées durant les périodes de présentation et d'échanges avec la professeure et les invités.

Besoins particuliers

Les étudiants qui ont des besoins particuliers ainsi que les étudiants faisant partie des Patriotes (qui ont des épreuves sportives durant la période de cours) sont priés de venir nous aviser de leurs situations et de leurs demandes d'accommodement éventuelles.

Une absence à un examen ou un oral qui n'aura pas été justifiée entrainera automatiquement la note 0. Un examen compensatoire peut être offert, selon les procédures décrites aux articles 239 à 242 du Règlement des études de premier cycle et il faudra avoir l'acceptation du justificatif médical par le registraire.

La présence et la participation à chacune des séances du cours sont essentielles puisque les travaux et productions exigés découlent directement de ces dernières.

Les étudiants doivent respecter dans leurs travaux les normes de présentation de l'APA, telles que présentées dans l'ouvrage suivant :

Provost, M., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2016). Normes de présentation d'un rapport de recherche (5e éd.). Trois-Rivières-Ouest : Les Éditions SMG.

Concernant le dépôt des travaux écrits d'équipe, ils devront être remis en version électronique (format Word uniquement) sur le portail du cours aux dates indiquées. Les pénalités de retard seront appliquées de cette manière : 40 % pour la première journée, 20 % pour la deuxième journée, 20 % pour la troisième journée et 20 % pour la quatrième journée.

10. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	PONDÉRATION (maximum de 100%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
Inventaire et évaluation parc	20 %		20 %	6 octobre 2020
Quiz 1	5 %		5 %	30 septembre 2020
Quiz 2	5 %		5 %	21 octobre 2020
Quiz 3	5 %		5 %	4 novembre 2020
Quiz 4	5 %		5 %	25 novembre 2020
Compte-rendu de lecture	15 %		15 %	18 novembre 2020
Bilan atelier		10 %	10 %	14 octobre 2020
Présentations orales équipes		15 %	15 %	11 novembre 2020
Examen individuel : mise en situation	20 %		20 %	9 décembre 2020
Total des éléments de l'évaluation	75 %	25 %	100 %	

- Tout changement de date prévu à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.
- L'auto-évaluation et l'évaluation des pairs ne peuvent compter séparément ou ensemble pour plus de 5 % de la note finale. (Article 223 - *Règlement des études de premier cycle*)

Autres indications relatives à l'évaluation

La grille d'évaluation de chacun des travaux sera communiquée aux étudiants lors de la présentation de la consigne rattachée au travail.

Pour tous les éléments concernant les examens et les travaux, la politique départementale relative aux enseignements sera appliquée.

Les examens se font sans aucune documentation ou dictionnaire et le français est corrigé.

Le travail de session qui sera réalisé en équipe portera sur des études de cas suggérées ou acceptées par l'enseignant. Ces cas seront directement reliés au secteur récréotouristique québécois.

Pour tous les éléments d'évaluation, une pondération de 20% de la note globale sera allouée à la maîtrise de la langue française et une autre de 5% sera allouée au respect des normes de mise en page.

Échelle de notation du département d'études en loisir, culture et tourisme

Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max Exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote
93,0	100,0	A+ (4,3)	89,0	93,0	A (4,0)	85,0	89,0	A- (3,7)
82,0	85,0	B+ (3,3)	79,0	82,0	B (3,0)	76,0	79,0	B- (2,7)
73,0	76,0	C+ (2,3)	70,0	73,0	C (2,0)	67,0	70,0	C- (1,7)
64,0	67,0	D+ (1,3)	60,0	64,0	D (1,0)	0	60,0	E (0,0)

• Le maximum de l'intervalle de cote A+ (100,0) est inclus dans cette cote

11. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer:

[AEG1035 – Aménagement des espaces et des équipements récréatifs](#)

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_reglements.shtml

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_politiques.shtml

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)

Sylvie Miaux

Nom de l'enseignante

Professeure Chargée de cours

Marc-André Lavigne

Nom du directeur du comité de programmes
de premier cycle

Romain Roul

Nom du directeur du département

Le plan de cours a été validé électroniquement.



OBJET DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

La présente politique précise certaines règles de conduite, tant des professeurs que des étudiants, relatives aux enseignements sous la responsabilité directe du Département d'études en loisir, culture et tourisme, que ces enseignements soient dispensés par des professeurs réguliers ou des chargés de cours, ou encore des étudiants gradués inscrits à un programme de l'Université via la clause de réserve.

Les professeurs et chargés de cours (et étudiants, le cas échéant) dispensant des enseignements dans le cadre des programmes de formation sous l'autorité du Département d'études en loisir, culture et tourisme mais lesquels enseignements (cours) relèvent de la responsabilité directe d'autres départements seront invités, mais non obligés, à appliquer la présente politique lorsque les enseignements dispensés s'adressent exclusivement ou majoritairement à des étudiants des programmes sous l'autorité du Département d'études en loisir, culture et tourisme.

Les règles de conduite précisées dans ce document s'appliquent tant aux enseignements du 1^{er} cycle que ceux des cycles supérieurs, dispensés par le département. Elles sont établies en conformité avec le Règlement des études de 1^{er} cycle et le Règlement des études de cycles supérieurs de notre institution.

1. REMISE DES TRAVAUX

Tout travail doit être remis à l'échéance déterminée (date, heure et endroit) par l'enseignant au plan de cours. **Une pénalité de 40 % sera appliquée à tout travail ne respectant pas les échéances fixées au plan de cours. Après les premières 24 heures de retard, une pénalité supplémentaire de 20 % par jour suivra**, à moins d'entente particulière préalable écrite entre l'enseignant et l'étudiant, ou encore en vertu des articles 235 à 243 du Règlement des études de premier cycle, et de l'article 112 du Règlement des études de cycles supérieurs.

Les travaux doivent être remis de façon électronique ou encore sur format papier, au choix de l'enseignant.

2. PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS

La présentation technique des travaux écrits (page couverture, table des matières, pagination, numérotation, bibliographie, références, citations, etc.) fera l'objet d'une évaluation pouvant pénaliser jusqu'à 5 % la pondération totale de tout travail écrit (individuel ou d'équipe) remis dans le cadre d'un cours.

Normes de présentation : Provost, M.A., Alain, M., Leroux, Y. et Lussier, Y. (2016). *Normes de présentation d'un travail de recherche*. 5^e édition. Trois-Rivières, Québec : Les éditions SMG.

3. LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT ¹

La qualité du français écrit fera l'objet d'une évaluation pouvant pénaliser jusqu'à 20 % de la pondération totale de tout travail écrit (individuel ou d'équipe) remis dans le cadre d'un cours.

Le pointage suivant par faute (grammaire, orthographe, syntaxe) sera déduit de la pondération totale de tout travail (individuel ou d'équipe) jusqu'à concurrence de 20 points sur 100. Une faute d'orthographe qui se répète ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

¹ Voir articles 224 et 225 du Règlement des études de premier cycle et articles 270 et 271 du Règlement des études de cycles supérieurs

AMPLEUR DU TRAVAIL ÉCRIT	POINTS ENLEVÉS PAR FAUTE
1 à 3 pages	2 points (10 fautes)
4 à 10 pages	1 point (20 fautes)
11 pages et plus	0,5 point (40 fautes)

Cette règle peut s'appliquer également dans les examens écrits réalisés en classe. L'enseignant peut permettre ou non l'usage d'un dictionnaire ou d'une grammaire dans ces cas. L'application de cette règle dans le cas des examens écrits devra être précisée dans le plan de cours.

4. PRÉSENTATION ORALE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet d'une présentation orale par un ou des étudiants seront évalués à partir d'une grille d'évaluation élaborée par l'enseignant et présentée soit sur le plan de cours ou soit en classe.

5. TRAVAUX D'ÉQUIPE

En cas d'exclusion d'un membre de l'équipe par la majorité de ses pairs, exclusion signifiée par écrit à l'enseignant et à l'étudiant, l'exclu se verra attribuer les points déjà accumulés avant l'exclusion, le cas échéant, et devra poursuivre seul le travail à réaliser. La même procédure s'applique en cas de retrait volontaire d'un membre d'une équipe.

6. ABSENTÉISME

Il est du devoir de l'étudiant d'être présent en classe pour l'ensemble des périodes prévues au plan de cours. Bien que la présence de l'étudiant à toutes les périodes de cours ne soit pas légalement obligatoire, l'enseignant peut attribuer une certaine pondération à la participation active de ce dernier en classe. Dans ce cas, cette pondération est précisée au plan de cours. Sauf dans les cas prévus aux articles 235 à 238 du Règlement des études de premier cycle, et aux articles 282 à 285 du Règlement des études de cycles supérieurs, en aucun cas l'absentéisme au cours, que ce soit pour des raisons de travail extérieur ou autres, ne pourra être évoqué comme motif, pour quelque raison que ce soit, en regard de la présente politique.

7. ÉCHELLE DE NOTATION DÉPARTEMENTALE

Les échelles de notation appliquées dans les enseignements du Département d'études en loisir, culture et tourisme sont les suivantes :

Pour le premier cycle :

Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote
93	- 100	A+ [4.3]	89	- 93	A [4.0]	85	- 89	A- [3.7]
82	- 85	B+ [3.3]	79	- 82	B [3.0]	76	- 79	B- [2.7]
73	- 76	C+ [2.3]	70	- 73	C [2.0]	67	- 70	C- [1.7]
64	- 67	D+ [1.3]	60	- 64	D [1.0]	0	- 60	E [0.0]

Pour les cycles supérieurs :

Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote
90,0	-100,0*	A+ [4,3]	85,2	- 90,0	A [4,0]	83,0	- 85,2	A- [3,7]
80,8	- 83,0	B+ [3,3]	78,6	- 80,8	B [3,0]	76,4	- 78,6	B- [2,7]
74,2	- 76,4	C+ [2,3]	72,0	- 74,2	C [2,0]	69,8	- 72,0	C- [1,7]
67,6	- 69,8	D+ [1,3]	65,5	- 67,6	D [1,0]	0	- 65,5	E [0,0]

* Le maximum de l'intervalle de cote A+ (100,0) est inclus dans cette cote

Note: L'étudiant inscrit à la maîtrise doit se conformer au Règlement des études de cycles supérieurs concernant sa moyenne cumulative (art. 422) et certaines situations d'échec dans des cours (art. 273 à 279).

8. ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

L'enseignant doit préciser au plan de cours la ou les périodes (jours, heures) de la semaine où il sera disponible pour rencontrer les étudiants aux fins d'encadrement individuel ou d'équipe. Il est de la responsabilité de l'étudiant ou de l'équipe d'étudiants d'obtenir une confirmation de rendez-vous.

9. REMISE DES RÉSULTATS AUX ÉTUDIANTS

Les dates de remise des travaux ou examens corrigés par l'enseignant sont précisées sur son plan de cours, conformément aux dispositions des articles 217 à 226 et 243 du Règlement des études de premier cycle et des articles 303 et 304 du Règlement des études de cycles supérieurs.

10. COMPORTEMENT PERTURBATEUR

L'étudiant doit se conformer au Règlement relatif à la sécurité sur le campus.

11. DÉLITS ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les règles relatives aux délits (plagiat, copiage, fraude) commis par les étudiants et aux sanctions qui s'ensuivent seront appliquées intégralement par les enseignants oeuvrant au Département d'études en loisir, culture et tourisme (Règlement sur les délits relatifs aux études).

Conformément aux articles 239 à 242 du Règlement des études de premier cycle et 286 à 289 du Règlement des études de cycles supérieurs, chaque département se dote des règles appropriées pour l'administration des examens de compensation dans les cours qu'il dispense. Il détermine les procédures de demande et précise ses exigences quant à la nature et au contenu des pièces justificatives requises. Le Département d'études en loisir, culture et tourisme se munit de la politique suivante en matière d'examens de compensation.

- 1) L'absence à un examen oral ou écrit entraîne l'échec à cet examen, à moins que l'étudiant puisse faire la preuve que cette absence découle d'un cas de force majeure.
- 2) Le département, après vérification des pièces justificatives, a le choix d'accepter ou de refuser la demande d'examen de compensation, pour les cas de forces majeures tels que décrits aux points a, b, c et d. Dans les cas autres, tels que décrits au point e), le département laisse à l'enseignant le choix d'accepter ou de refuser la demande de l'étudiant.

Dans tous les cas où un examen compensatoire est approuvé, le département communique avec l'enseignant afin de confirmer les modalités de reprise (date, heure) et d'obtenir une copie de l'examen compensatoire.

- 3) Les cas de force majeure considérés par le Département d'études en loisir, culture et tourisme sont :
 - a) Maladie.
 - b) Accident.
 - c) Naissance d'un enfant (pour le père ou la mère).
 - d) Décès d'un parent (par exemple, père, mère, frère, soeur, enfant, conjoint, grands-parents ou beaux-parents).
 - e) Autres (*)
 - Exemple : Participation aux tournois dans le cadre d'une compétition sportive officielle (membre d'une équipe sportive universitaire ou olympique).
 - Exemple : Déplacement professionnel, relié au travail de l'étudiant (congrès, formation ou rencontre de partenaires d'affaires).

- 4) Procédures et pièces justificatives

Durant les 5 jours ouvrables après la date de l'examen ou les 5 jours ouvrables après la date de confirmation de participation ou de départ, l'étudiant remplit le formulaire prévu à cette fin et soumet sa demande par courriel à Lynda Beaudoin (lynda.beaudoin@uqtr.ca), copie conforme à l'enseignant. Il doit déposer, au bureau de Lynda Beaudoin (4037 Ringuet), les pièces justificatives reliées à la raison de son absence à l'examen.

- a) Maladie : certificat médical
 - b) Accident : rapport de police et/ou certificat médical en cas d'hospitalisation
 - c) Naissance d'un enfant : Attestation de naissance délivrée par l'hôpital
 - d) Décès : avis de décès
 - e) Autres : selon les exigences de l'enseignant
- 5) L'étudiant est informé par courriel de la recevabilité de sa demande dans les 5 jours ouvrables.
 - 6) Dans le cas d'une décision positive, l'étudiant est informé de l'heure et du lieu de l'examen au moins 5 jours ouvrables avant la date fixée. La date de l'examen de compensation ne peut pas dépasser 20 jours ouvrables après le dépôt de la demande. L'absence à l'examen de compensation entraîne automatiquement un échec à cet examen.
 - 7) Les examens de compensation relatifs aux cas de forces majeures a, b, c et d sont sans frais. Pour les cas autres (e), des frais de 40 \$ sont exigés.